

Texte d'Erik Guignard à partir de notes prises avec Germaine Tillion lors de ses missions scientifiques en pays touareg de 1962 à 1973

Le monde touareg, temust n Imajeghen, vaste territoire de steppe et de désert, s'étend sur cinq Etats africains, l'Algérie, la Lybie, le Niger et le Burkina Faso, recouvrant une langue, une culture, des usages et un espace politique to homogène mais complexe. Tout comme les Chaouias, les Touaregs sont des berbères. Ils parlent, avec quelques variantes locales, le tamasheq, langue appartenant au même groupe linguistique que les langues sémitiques, arabe, hébreux, et l'ancien égyptien. Pour survivre dans cet environnement naturel aride, ces hommes et ces femmes ont adopté un mode de vie nomade. Au sein de leurs territoires coutumiers, ils déplacent leurs troupeaux de bovidés ou de chameaux là où se trouve à la fois de l'eau et des pâturages. Ils côtoient les populations sédentaires des oasis du Nord, les cultivateurs de mil et de sorgho du Sud, mais aussi d'autres nomades comme les Peuls autour des mares durant l'hivernage ou encore les multiples peuples du sahel dont ils partagent nombre de récits et de coutumes.

Une société segmentée et hiérarchique

Les Touaregs ont une organisation que les ethnologues disent « segmentaire » : ils vivent au sein d'une « tribu », ensemble politique réuni sous la houlette d'un «aménokal» et disposant de droits d'eau, de pâturages et chemins de transhumance. Cet ensemble associe le plus souvent deux ou trois «tawsit», organisations lignagères réunissant quelques lignées apparentées.

Chez les Touaregs, il est remarquable de trouver des lignages qui sont soit «patrilinéaires» cad où l'appartenance est définie par le père, soit «matrilinéaires» cad où l'appartenance est définie par la mère !

Mais quelque soit la filiation, un Touareg vit dans un campement qui rassemble sa parenté paternelle augmentée de quelques parents utérins et alliés.

Il existe de nombreuses tribus touarègues. Elles se répartissent en

plusieurs catégories aux frontières mouvantes : les Imajeghen se disant nobles guerriers éleveurs de dromadaires, les Imghad, éleveurs de bovins, les Ineslemen qui se réfèrent à l'Islam, des forgerons -Enaden- habiles artisans spécialisés dans le travail du cuir et du métal, et différentes catégories de tributaires ou Iklan : tributaires très nombreux, cultivateurs libres mais astreints à l'impôt -Tiwse- contre une « protection » ou bien serviteurs familiaux, autrefois captifs hérités en ligne souvent maternelle et désormais juridiquement libres.

La famille

Très choyé, l'enfant touareg doit un respect particulier à ses parents et aînés, tout particulièrement à son père, qu'il appelle abba, mais aussi les frères de son père....aux « anciens », dont il ne prononce jamais le nom pas plus d'ailleurs qu'aucune des personnes décédées de sa parenté.

Relations de retenue et de respect aussi avec ses frères aînés et ses cousins lorsque ceux-ci, même s'ils ont trente ans de moins, sont les enfants d'un « frère » aîné de son père (ou d'une sœur aînée de sa mère) cousins que les ethnologues appellent parallèles.... Par contre, il pourra plaisanter sans retenue avec ses cousins croisés, les enfants du frère de sa mère, ou de la sœur de son père : il pourra leur prendre quelques objets, se moquer d'eux en public ... ce sont ses «ibubazen» et il gardera toujours une relation privilégiée, notamment s'il est l'aîné de sa famille, avec le campement du frère de sa mère, son «añet-ma».

Si ces parents divorcent ce qui est assez fréquent, le garçon reste avec sa mère jusqu'à sept ans, âge de son premier «boubou» ; après, il reste avec son père ou son oncle maternel qui lui donnera à quinze ans son premier voile "tegelemous" voile qu'il ne quittera plus guère en public ni même parfois en dormant ! Etonnant ! malgré la fréquence des séparations, là où nos enfants semblent traumatisés à vie, ces enfants semblent parfaitement équilibrés ... peut-être parce qu'ils ne sont jamais soumis au pouvoir d'un seul parent mais participent toujours de la chaleureuse vie quotidienne des campements.

Les petites filles, elles, seront revêtues d'un beau voile noir à leur puberté et les plus nobles seront gavées de lait pour atteindre d'imposantes proportions et être rapidement mariées à un prétendant parfois beaucoup

plus âgé, attendant ce moment depuis déjà des années ... il devra avoir en effet réuni, et ce n'est pas une mince affaire, une forte compensation matrimoniale "Taggalt" qui peut atteindre 7 vaches voire même 7 chamelles !

Le statut des femmes

Au Nord du Sahara, le statut de la femme est, comme dans toute la flaque méditerranéenne, partout déprécié. Lorsque la femme hérite et si on applique les prescriptions du Coran à la lettre, on la marie alors de préférence à un cousin parallèle, un « frère », le fils d'un frère de son père, épouse voilée en présence d'étrangers qui risquent d'en apercevoir une cheville, épouse spoliée de son droit d'héritage et de sa liberté.

A l'opposé, le statut de la femme touarègue est supérieur à celui de l'homme. Ceci est la conséquence d'une organisation sociale particulière : si les hommes, maris ou frères, ont généralement la gestion des biens, bétail ou chameaux, serviteurs, ce sont les femmes qui, de fait, sont les propriétaires de ces biens, souvent acquis à l'occasion de leur mariage, et les transmettent à leurs descendants. Les biens d'une lignée se déplacent ainsi collatéralement tandis que seuls les biens personnels ou privés, une épée, du bétail saisi aux voisins au cours d'un rezzou, suivent une ligne paternelle directe.

Sur ce versant, ce sont les hommes qui portent le voile, cachent leur bouche et «ont la honte» "takaraket" devant leurs beaux-parents. Ce sont eux qui doivent accepter que leur épouse -toujours unique même si les séparations sont fréquentes- reçoive tendrement ses amis ; il ne doit pourtant en concevoir aucune jalousie et s'éloigner discrètement. Les ethnographes et voyageurs, avec un bel ensemble, s'y sont bien trompés prenant ces coutumes pour du libertinage licite ; mais non, les études menées par un groupe de scientifiques de l'INED et de Toulouse ont montré que, sur les treize générations de la tawsit des Iwellemmeden, aucune exclusion de paternité n'avait été constatée. Les enfants étaient donc tous légitimes !

Répartition des tâches, des attitudes et des activités : lors des fêtes, les femmes nobles jouent de l'Imzad, petit violon monocorde, et

accompagnent les chanteurs hommes tandis que tous dansent assis avec les bras et leur tête enturbannée, surtout lorsque l'année a été bonne et qu'il y a beaucoup de lait.

Les autres femmes "Iklan" ont leur propre fêtes, frappent de leur côté le tambour "Tindé", chantent et dansent debout.

Les hommes, le thé

Comme toute société traditionnelle, les statuts et activités des hommes et des femmes sont nettement différenciés et complémentaires. Ici, pas de revendications féministes ... pas de fanatiques non plus de la religion. Par contre, les Touaregs sont facilement un peu superstitieux, arborant amulettes, anneaux de bras, et voyant aisément des démons "kel esuf" dans la nature omniprésente, surtout la nuit...

Par contre, l'esprit d'indépendance et de respect coutumier ne rend pas toujours l'insertion dans un Etat « moderne » si facile : dans les années de la colonisation, les Touaregs n'envoyaient pas leurs enfants à l'école française où les instituteurs demandaient sans vergogne « nom, prénom » alors qu'un interdit absolu régnait sur la prononciation du nom du père
!

Que font alors les hommes ? Ils s'occupent des chameaux et du bétail - ce qui inclut une cure annuelle de sel- , organisaient, pour certains, des caravanes d'un bout à l'autre du Sahara (maintenant de touristes !), reçoivent avec honneur les étrangers, palabrent avec gravité ou plaisantent autour de l'incontournable cérémonie du thé : trois tasses de thé vert très fort puis très sucré ... plusieurs fois par jour.

La parole est donc importante. Elle est, comme toute médaille, à double face : la parole coutumière incarnée par l'aîné, aîné d'aîné ; mais aussi la parole politique qui est, curieusement, généralement confiée à un cadet. Ce chef est appelé Aménokal, dépositaire du Tebel, énorme tambour de commandement. C'est un personnage considérable qui arbitre les conflits, récolte les impôts et redistribue les richesses, reçoit les hôtes de passage, réunit les anciens pour décider des actions communes, de la guerre comme de la paix.

Ainsi tous les lignages sont duels, les rouges et les noirs, aînés et cadets

... tous les hommes sont duels, simultanément pères et oncles maternels, Les mères, elles, n'ont que des enfants, jamais de neveux !

Les alliances, endogamie ou exogamie ?

Chez les Touaregs, au contraire des Chaouïa, il est bien de donner une femme à un étranger. Les ethnographes disent alors que la société arabe est « endogame » tandis que les Touaregs seraient « exogames » mais ce n'est pas tout à fait exact car beaucoup d'alliances se font, chez eux aussi, à l'intérieur des lignages, entre cousins parallèles et non pas préférentiellement avec les cousins croisés comme cela est souvent déclaré.

Comment comprendre cela ? Il peut s'agir bien sûr d'une évolution du système de parenté mais l'ethnographie nous souffle une autre réponse : entre les tribus du Nord et les Touaregs la différence est celle du statut de la femme. On est Touareg d'abord par sa mère, c'est de ce côté que l'on est le plus important et qu'un homme cherche naturellement à se marier avec un cousin idéalement pas trop proche mais pas trop loin non plus.

Un clivage culturel beaucoup plus net s'établit d'autre part au sud du Sahara, du Sahel au golfe du Lion, où se trouvent de véritables sociétés exogames ne tolérant aucun mariage interne ni dans lignage ni dans le premier groupe de parenté. L'ethnographie nous apprend qu'il s'agit d'une autre modalité d'appartenance : le groupe se méfie voire refuse l'individualisme, l'héritage en ligne directe, et toute compétition matrimoniale destructive. Il nivelle les situations personnelles, les patrimoines et les hiérarchies non liées à ses traditions.

Rien de tout cela chez les Touaregs qui marient avec un certain bonheur individualisme, fierté de leur appartenance, acceptation des différences et obligation de générosité.

Il était une fois l'ethnologie ...

Germaine Tillion nous explique que la société touarègue procéderait, selon les idées de Claude Lévi-Strauss, d'une structure élémentaire, c'est-à-dire exogame et préconisant le mariage avec une cousine croisée matrilatérale.

En fait, même s'ils utilisent un système de parenté classificatoire, les Touaregs ne sont pas des chasseurs cueilleurs mais des éleveurs nomades très évolués., ce sont des Berbères, parlant une langue apparentée au sémitique, et comme tels relèvent des sociétés méditerranéennes, cultivateurs et éleveurs, au même titre que les Chaouiâs.

Ce qui les distinguent et ce que souligne Germaine Tillion, c'est la position inverse des femmes : ce sont elles qui possèdent les tentes et ont la main sur les biens circulants matrimoniaux voire sur la transmission des troupeaux et Iklan ; ce sont elles qui peuvent choisir de retourner dans le campement de leur frère, celui-ci étant toujours d'un campement différent de celui du mari. (Lorsque frère et mari sont frères, ce qui arrive aussi chez les Touaregs, ceux-ci restent obligatoirement séparés par une hiérarchisation aîné/cadet, et une séparation des biens et des campements).

La leçon n'est-elle pas que toute société qui ne subordonne pas les femmes, la moitié de ce qui la constitue et plus encore puisque ce sont les femmes qui élèvent filles et garçons, est une société où, sans pour autant préconiser l'effacement des pères, il fait bon grandir et où il fait bon vivre?

Erik Guignard, Poissy juillet 2004